

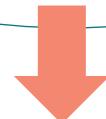
Lors de la séance de co-développement, une professionnelle expose une situation :

LA SITUATION

M.K. Malvoyant, presque aveugle. Plus de 60 ans. Habite dans une grande maison isolée entourée de foret. Vit seul. Pas de mesure de protection. Possède des logements locatifs qu'il gère seul. A un frère jumeau et une sœur. Accompagné par 2 SAVS.

Le SAVS en question intervient pour l'aider dans l'administratif. Dernièrement, son état de santé général s'est complètement dégradé. Il était très amaigri. Son frère a évoqué une intoxication médicamenteuse. Ca s'est amélioré car il a fait des examens mais il n'a pas d'accompagnement pour les rendez-vous médicaux. De plus, il s'est plaint de vols à son domicile. Du fait de la situation de son logement et de son handicap, il ne peut pas repérer si quelqu'un rentre dans son environnement. Il a des doutes sur les personnes avec qui il a des contacts, notamment ses locataires. Ses propos peuvent parfois laisser penser qu'il y a de la paranoïa. Le relationnel est compliqué à analyser. Monsieur dit souvent « on va voir » sans prendre de décision.

Le SAVS a demandé une mesure de protection et se pose la question du signalement.





LA QUESTION

Les professionnels se demandent s'il se passe réellement quelque chose, si c'est avéré, comment l'accompagner ou non alors qu'ils le sentent isolé ?



RETOURS DES PARTICIPANTS

- Quand on fait un signalement, ça implique les proches. Ca a été évoqué avec lui, mais sans réponse.
- Question du suivi psychologique : il y a un psychologue qui pourrait l'accompagner une journée/semaine mais il n'a pas fait la demande.
- Est-il capable de dire ce qui a été volé, et autorise-t-il à rechercher ce qui a disparu ?
Par exemple, il indique que l'armoire était fermée à clé mais qu'on lui a volé un pull. Les professionnels ne s'autorisent pas à vérifier si les choses ont réellement disparu.
Il présente un certain nombre de particularités et les professionnels sont en difficultés car ils ne savent pas s'ils peuvent croire. Ils ne comprennent pas tous les évènements qui surviennent, et ils ne savent pas trop ce qu'ils doivent faire (signalement, mesure judiciaire ?)
- Proposition de temps de repos dans des maisons de repos ?
- Les troubles psychiques peuvent prendre plus de place que le handicap sensoriel, ce qui peut cacher certaines difficultés et en amener d'autres. Faire le tri grâce à des réunions d'équipe et/ou supervision.

Retour d'expérience :

- Une professionnelle a été confronté à une jeune femme qui racontait des faits de violence, de tentative d'écrasement, d'addiction à l'alcool. Elle a pu donner de l'argent à des amis aussi. Elle n'avait pas de mesure de protection et se mettait en danger. La professionnelle a fini par la mettre face à sa réalité et lui a dit qu'elle devait prévenir sa responsable et lui dire que ce n'était pas viable. Elle a accepté une mesure de protection. Cela lui a enlevé un poids et elle pouvait ensuite dire aux gens qu'elle ne pouvait plus leur prêter d'argent car elle était sous curatelle.



PISTES DE REFLEXION EN VUE D'ACTIONS

- Les professionnel(le)s le voient à 2 et régulièrement. Ils sont obligés de faire avec ce que dit la personne. Dans son ressenti, il y a une insécurité : comment y répondre, comment on sécurise ? Il a déjà trouvé l'idée de changer le barillet de sa porte.

Etre à deux facilite le regard : conserver le ressenti de la personne et rester sur le factuel. Y répondre au mieux, notamment concernant le manque de sécurité.

- Parfois il peut être intéressant de prendre des risques pour signaler, apaiser la situation, mais quand on déclenche ce genre de processus, on ne sait pas ce que ça va donner.
- Interpeller l'unité des patients sourds et malentendants du CHU de Rennes pour un double avis sur sa réalité médicale ?
- Se méfier des grands mots comme « paranoïa »
Se servir du cadre juridique : si quelqu'un manque de compétence dans certaines situations, ne pas avoir peur de le dire et d'interpeller d'autres compétences. Eventuellement proposer un chien guide, à Toulouse, qui serait un compagnon, quelqu'un pour le protéger.
- La situation a provoqué une idée de mort, de maladie mentale : quelles sont exactement les pathologies associées ?

L'expression du désir de mort n'est pas à exclure. Il perd des moyens car il vieillit, ce qui peut générer des angoisses ou des difficultés.

Ne pas avoir peur de travailler avec les émotions car cela fait parti des outils de travail. Dans ces cas-là, il faut parvenir à partager ce genre de choses et de réflexion : avec qui en partage-t-il ? Car cela est essentiel : Il exprime de la colère, de l'inquiétude, du doute... Si ces émotions sont masquées, ce n'est pas normal. Il faut provoquer des réactions d'humain à humain, surtout pour des personnes qui vivent seules. Oser parler de ces émotions, en émettant un doute autour de ce qui est dit.